

EXPOSITION CANINE NATIONALE

Avec attribution du Certificat d'Aptitude au Championnat National de Conformité au Standard
Organisée sous le patronage du Ministère de l'Agriculture, de la Société Centrale Canine et de la ville d'Evreux

EVREUX

CAGES
GRATUITES
EN NOMBRE
LIMITÉHIPPODROME D'EVREUX NAVARRE
Rue des Marronniers - GPS : N.49.01364 - E.1.11431
JEUDI 18 MAI 2023 DE 8H À 16H30UN BAR-BUFFET
SERA INSTALLÉ
À L'INTÉRIEUR DE
L'EXPOSITION
(sous réserve)Souvenir à chaque exposant - Coupes aux CACS, RCACS, 1^{er} Exc ou TB Classe Jeune,
Classe Champion, à tous les Lots d'Élevage et à toutes les meutes,
Plaques de chenils aux 1^{er}, 2^e, 3^e Exc. C.O., C.I., C.T. et C.CH et 2^e Exc. ou TB C.J. et aux « Très Prometteur »Engagement sur internet
(recommandé)
paiement sécurisé : <https://lcedia.fr>L'exposition se tiendra selon
les règles sanitaires en vigueurSéance de confirmation seule pour les chiens non exposés mercredi 17 mai 2023
Inscription par internet recommandée
Formulaire d'inscription à demander au 02 32 24 01 41 ou contact@sce27.fr

2 DATES DE CLÔTURE :

Tarif normal jusqu'au 19 avril (date de la Poste faisant foi)

Clôture officielle des engagements (tarif majoré) le 26 avril (date de réception)

L'Association se réserve le droit de clore les inscriptions avant cette date si le nombre des engagements correspondant à la place disponible est atteint.
ATTENTION : un retard dans le tri postal étant toujours possible, ne pas attendre la dernière semaine pour envoyer les engagements.

JURY PRESENTI

La liste des juges peut être modifiée suivant le nombre des engagements et les indisponibilités des juges.

1° GROUPE		6° GROUPE	
Berger australien, Bergers des Pyrénées, Bouvier des Flandres et Ardennes	CAVILLAC Boris (F)	Tout le groupe	ROSER Solange (F)
Bergers allemands	FILLEAUDEAU Muriel (F)	7° GROUPE	
Berger blanc suisse, Berger de Beauce, Berger des Shetland, Chien de berger catalan, Chien loup de Saarloos, Chien-loup tchécoslovaque, Welsh Corgis	LASSELIN Jean-Pierre (F)	Braques de Weimar, Braques hongrois, Pointer	AUPEE Michel (F)
Chiens de berger belge, Schipperke	THEVENON-WHIR Isabelle (F)	Drahthaar	FAVRE René (F)
Berger de Picardie, Bergers de Brie, Colley barbu, Colleys	WEBER LO GIACO Monique (F)	Épagneuls bretons	GARAND Pascal (F)
Berger américain miniature, Berger polonais de plaine- Niziny, Bergers hollandais, Bobtail, Bouvier d'australie, Kelpie australien, Schapendoes, Races non citées	KERIHUEL Jean-Paul (F)	Épagneul bleu de Picardie, Épagneul de Pont-Audemer, Épagneul picard, Épagneuls de Münster, Langhaar, Setter Gordon	VIEUBLE Jean-Paul (F)
2° GROUPE		Braque italien, Braques français, Épagneul français, Spinone , Races non citées	PARENT Nathalie (F)
Bulldog anglais, Bulldog Continental, Chien de montagne des Pyrénées, Dogue du Tibet, Dogue majorquin, Dogues allemands, Fila Brasileiro, Cimarron uruguayen, Pinscher, Presa Canario, Schnauzer, Shar Pei, Tosa	BARDET Joëlle (F)	8° GROUPE	
Hovawart	BOULOT Christine (F)	Golden, Labrador, Retrievers	BOULOT Christine (F)
Terrier noir russe	FROELICH Muriel (F)	Chien d'eau espagnol, Cockers américains, Cockers anglais, Clumber, Field spaniel, Sussex spaniel, Springer spaniel, Welsh springer	FAVRE René (F)
Bouvier Suisses , Cane Corso, Léonberg	LEROY NAPOLI Jacques (F)	Races non citées	KERIHUEL Jean-Paul (F)
Landseer, Terre Neuve	PRUNIER Eric (F)	9° GROUPE	
Dogue argentin, Dogue de Bordeaux, Mastiff - Bullmastiff, Mâtin napolitain, Saint Bernard	THEVENON-WHIR Isabelle (F)	Chihuahuas, Petits belges, Terrier de Boston	LAFAY Christiane (F)
Rottweiler	WEBER LO GIACO Monique (F)	Bichon maltais, Bichon havanais, Bichon à poil frisé, Bichon bolonais, Caniches, Épagneuls continentaux, King et Cavaliers King Charles spaniels, Petits chiens russes	TYTGAT Guillaume (F)
Berger du caucase, Boxer, Dobermann, Races non citées	LAFAY Christiane (F)	Bouledogues français, Carlins, Chiens chinois à crête, Chiens du Tibet, Coton de Tuléar, Petit chien lion, Races non citées	VEYRIER Annie (F)
3° GROUPE		10° GROUPE	
Russell Terriers, Terriers d'Ecosse	COPPEL Christophe (F)	Greyhound	PRUNIER Eric (F)
Fox-Terriers	DEQUEKER Anne (F)	Azawakh, Barzoï, Lévrier espagnol, Lévrier hongrois, Lévrier polonais, Sloughi , Races non citées	KLEIN Jean-Claude (F)
Terrier de chasse allemand, Terrier du Yorkshire	FROELICH Muriel (F)	Races non Reconnues par la FCI	
Staffordshire Bull Terrier	KERIHUEL Jean-Paul (F)	Épagneul de Saint-Usuge	FAVRE René (F)
Bull Terriers, Staffordshire américain, Races non citées	FAVRE René (F)	Pluricolores à poil frisé	TYTGAT Guillaume (F)
4° GROUPE		Races non citées	KERIHUEL Jean-Paul (F)
Teckels	FROELICH Muriel (F)	Renseignements et Engagements : ACT de l'Eure 1, rue du Muguet - Le Boshion - 27930 REUILLY ☎ 02 32 24 01 41 ou contact@sce27.fr	
5° GROUPE			
Spitz allemands, Spitz italien	KLEIN Jean-Claude (F)		
Akita, Malamute de l'Alaska, Spitz japonais, Shiba inu	LEROY NAPOLI Jacques (F)		
Akita américain, Chow Chow	PRUNIER Eric (F)		
Basenji, Eurasier, Husky sibérien, Samoyède, Races non citées	CABON Vincent (F)		

EXTRAITS DU RÈGLEMENT DES EXPOSITIONS CANINES NATIONALES AVEC ATTRIBUTION DU CACS

Bien être animal

- pas de colliers étrangleurs sans retenue
- pas de colliers à pointe
- pas de colliers électriques
- pas de potences
- pas de présentation des chiens avec une laisse très tendue qui empêche le chien de marcher librement
- pas de station trop prolongée sur une table de toilettage
- pas de cages trop petites pour un chien
- pas de chiens abandonnés pendant une longue durée par l'exposant
- pas de chiens sans boisson
- pas de chiens laissés dans les voitures ou dans les fourgons...

Le propriétaire rappelé à l'ordre sur ces points doit intervenir dans les meilleurs délais pour faire cesser la non conformité, faute de quoi il pourra être fait appel aux forces de police ou de gendarmerie. La personne qui refuserait d'obtempérer pourra se faire exclure de la manifestation pour ensuite être convoquée en conseil de discipline par l'association canine territoriale.

L'exposition se tiendra à Evreux, Hippodrome d'Evreux Navarre, le 18 Mai 2023

HORAIRES D'ENTRÉE ET DE JUGEMENT - Les chiens pourront être présents dans l'enceinte de l'exposition à partir de 8h00. Portes ouvertes, les jugements commenceront à 9h30.

LOGEMENT - Les chiens seront logés dans des cages (en nombre limité). Il est formellement interdit de placer de la paille dans les cages : seules les couvertures sont admises (sauf pour les meutes).

SORTIE DES CHIENS - Les chiens ne pourront quitter l'exposition avant 16h30. Les autorisations de sortie ne pourront être accordées qu'entre 12 et 14 heures, après versement d'une caution de 15 €. Un bar-buffet sera installé à l'intérieur de l'exposition.

AFFICHAGE - Les éleveurs sont autorisés à faire figurer sur un panneau de 45 cm de hauteur x 35 cm de largeur : le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de l'élevage ; les principales récompenses obtenues par l'élevage ; l'annonce de portées à vendre. Un seul panneau est autorisé par cage. Toute distribution de prospectus quels qu'ils soient est rigoureusement interdite dans l'enceinte de l'exposition.

PRESENTATION :

Il est précisé que le chien ne peut être présenté que par une seule personne, **ce qui exclut tout double « Handling »**, c'est-à-dire qu'il est interdit par tout autre personne d'appeler ou d'exciter le chien à l'extérieur du ring avec tout objet, sifflet ou autre gestualité. Le juge est chargé de faire respecter cette règle soit par le commissaire de ring soit par les organisateurs de l'exposition. Il pourra, en cas de non respect, disqualifier le chien et consignera le motif sur son carnet de juge.

TOILETTAGE - Il est interdit de préparer le chien dans le hall de l'exposition en utilisant des substances ou du matériel quelconque. Seul l'usage du peigne ou de la brosse est autorisé.

Il est interdit de traiter la robe, la peau ou la truffe avec quoi que ce soit qui en modifie la structure, la couleur ou la forme. Il est interdit de laisser un chien attaché sur la table de toilettage plus longtemps que ne l'exige sa préparation.

SERVICE VÉTÉRINAIRE - Le Service Vétérinaire sera assuré par un Docteur - Vétérinaire de service qui a tous pouvoirs pour se prononcer sur l'acceptation, le refus ou le renvoi tant à l'entrée qu'au cours de l'exposition :

- des chiens paraissant malades ou atteints de maladies de peau,
- des chiens aveugles, sourds ou estropiés,
- des chiens monorchides, cryptorchides ou atteints de malformations,
- des chiennes visiblement pleines, en état de lactation ou accompagnée de leurs petits,
- des chiens dangereux.

La décision du Service Vétérinaire est sans appel (voir Avis aux Exposants).

ANNULATION - En cas d'impossibilité d'ouvrir l'Exposition pour des raisons majeures, indépendantes de la volonté des organisateurs, les droits d'engagement ne seront pas remboursés, attendu que la Société organisatrice devra couvrir les frais d'organisation qu'elle a engagés.

ENGAGEMENTS - Les chiens doivent être la propriété de l'Exposant et peuvent être présentés par toute personne de son choix à l'exception de celles qui sont sous le coup d'une sanction d'exclusion des manifestations canines. Pour les juges, se conformer au règlement des juges.

Sont seuls admis à l'Exposition les chiens inscrits à un Livre d'origines (Livre d'attente compris) d'un Pays membre de la FCI, ou d'un Pays non affilié, dont le Livre d'origine est reconnu par la FCI.

Seront refusés :

- les inscriptions parvenues après la date de clôture des engagements,
- les engagements "au poteau" le jour de l'exposition,
- toutes modification ou inscriptions dans d'autres classes intervenant le jour de l'exposition, exception faite pour la classe de lot ou classe d'élevage ou des erreurs de transcription de l'organisation.

CLASSES D'ENGAGEMENT

Les dates prises en compte pour l'admission dans une classe sont le jour de naissance et le jour du jugement.

• CLASSES INDIVIDUELLES

INTERMÉDIAIRE - Pour les chiens âgés de 15 mois à moins de 24 mois. Cette Classe donne droit à l'attribution d'un CACS en concurrence avec les Classes Travail et Ouverte.

OUVERTE - Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois.

Cette classe donne droit à l'attribution du CACS en concurrence avec les Classes Travail et Intermédiaire.

TRAVAIL - Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois et titulaires de l'attestation permettant l'engagement en classe travail (la récompense doit être obtenue avant la date de clôture des engagements, la photocopie doit être jointe à l'engagement). Cette classe donne droit à l'attribution du CACS en concurrence avec la Classe Ouverte et Intermédiaire.

CHAMPION DE BEAUTÉ - Réserve exclusivement aux chiens âgés d'au moins 15 mois, déclarés Champions de Beauté Nationaux des Pays Membres de la FCI, et Champions Internationaux de la FCI, au plus tard à la date de clôture des engagements (la photocopie doit être jointe à l'engagement).

Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du CACS

JEUNES - Pour tous chiens âgés de 9 mois à moins de 18 mois. Cette classe peut donner droit à l'attribution du qualificatif Excellent et non au CACS

PUPPY - Pour les chiens âgés de 6 mois à moins de 9 mois.

BABY - Pour les chiens âgés de 4 mois à moins de 6 mois.

Ces 2 classes ne donnent pas droit à l'attribution d'un qualificatif ; le juge formule simplement une appréciation sur le chien (par ordre décroissant : Très Prometteur,

Prometteur, Assez Prometteur, insuffisant). Elles ne donnent pas lieu à un classement.

VETERAN - Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 8 ans. Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du CACS

AUTRES CLASSES

MEUTES - UNIQUEMENT TERRIERS - TECKELS - CHIENS COURANTS

Chiens Courants : Pour six chiens courants minimum, de même race et variété, sans distinction de sexe, appartenant au même propriétaire. Chaque sujet composant la Meute doit faire l'objet d'une feuille d'engagement.

Terriers-Teckels : Pour six terriers ou 6 teckels minimum. Le propriétaire doit justifier que 3 de ses chiens engagés ont obtenu les titres nécessaires pour accéder à la classe travail ou qu'il est titulaire d'une attestation de meute délivrée par la DDA de son département pour la chasse sous terre.

Teckels : Les chiens en meute doivent impérativement être de même variété de poil et de taille (seuls les Nains et Kaninchen de même poil peuvent être réunis dans la même meute).

LOT D'AFFIXE - (Classe pouvant être constituée sur place). Pour au moins trois et au plus 5 chiens de mêmes race et variété, sans distinction de sexe, déjà engagés dans une classe individuelle, nés chez le même producteur mais pouvant appartenir à des exposants différents. Le classement, qui tient compte de l'homogénéité, sera fait par un juge unique sur le ring d'honneur.

LOT DE REPRODUCTEUR - (Classe pouvant être constituée sur place). Pour un sujet mâle ou femelle, accompagné de 3 (minimum) à 5 (maximum) de ses descendants directs au 1^{er} degré.

CHIENS "NE CONCOURANT PAS" - Pour les chiens âgés de 4 mois minimum, titulaires d'un Certificat de Naissance ou inscrits à un Livre des Origines reconnu par la FCI, et qui ne participent pas à l'exposition. Le carnet de santé de ce chien doit être en règle. Ces chiens figurent au catalogue mais ne sont pas examinés par le juge.

RÈGLEMENT DES ENGAGEMENTS - Le montant des engagements doit être adressé en même temps que la feuille d'engagement à l'ordre de l'Association Canine de l'Eure par chèque bancaire ou postal. Sur Internet, seuls les engagements payés seront pris en compte.

CLOTURE DES ENGAGEMENTS : Tarif normal jusqu'au 18 avril, tarif majoré du 19/04 au 26/04.

Tout engagement parvenant après cette date sera refusé et remboursé sous déduction d'une somme de 10 % pour frais de Secrétariat.

REFUS OU EXCLUSIONS :

1^{er} des engagements :

- des chiens n'ayant pas atteint l'âge de 4 mois la veille de l'ouverture de l'exposition.

La Société se réserve le droit de refuser tous engagements qu'elle croirait ne pas devoir admettre et de les rembourser même après les avoir acceptés.

2^{es} des chiens. - (A leur entrée ou en cours d'exposition) :

- ceux refusés par le "Service Vétérinaire" ;
 - ceux qui auraient été substitués aux chiens réellement engagés.
- Les engagements dans ces cas ne seront pas remboursés.
- ceux non engagés dont l'entrée dans l'enceinte de l'Exposition est formellement interdite ;
 - ceux dont l'engagement "au poteau" serait demandé.

JUGEMENTS - Les juges officient seuls sous leur responsabilité personnelle. Ils peuvent être assistés dans leur ring d'un secrétaire, d'un commissaire de ring, et si besoin est, d'un interprète, fonctions qui, en aucun cas, ne peuvent être tenues par un Juge qualifié ou stagiaire ou Expert confirmateur de la race considérée.

Un Juge défaillant peut être remplacé par son suppléant ou tout autre Juge qualifié pour la même race.

Un deuxième Juge sera désigné si le nombre d'engagements dépasse 80 chiens par journée d'exposition.

En aucun cas un Juge ne pourra, à la demande de l'exposant, juger le chien dans une autre classe que celle dans laquelle il a été engagé.

Les jugements sont sans appel et définitifs dès que prononcés.

Les chiens peureux ou agressifs seront automatiquement éliminés par le Juge.

En aucun cas les chiens absents au moment du jugement ne seront examinés par la suite, mais le juge a la faculté de l'examiner, de lui attribuer un qualificatif officiel sans le classer.

Lorsque le coup de feu est obligatoire, celui-ci doit être tiré à l'extérieur du hall

CACS : Le CACS ne peut être accordé qu'à un chien classé 1^{er} "EXCELLENT" en CLASSE OUVERTE, INTERMÉDIAIRE ou TRAVAIL, à condition qu'il soit de mérite exceptionnel (cette récompense n'accompagnant pas automatiquement la première place). Les Juges font les propositions de CACS d'après les mérites absolus des chiens, sans avoir à vérifier si ceux-ci remplissent les conditions d'âge et d'inscription à un Livre d'Origines reconnu.

Il appartient à la SCC de s'assurer, pour l'homologation du CACS, que les chiens satisfont aux conditions imposées.

Si le chien classé 2^e Excellent est de qualité équivalente à celui ayant obtenu le CACS, il peut lui être accordé la R.CACS La R.CACS peut être convertie en CACS si le chien proposé pour le CACS :

- ne peut prétendre à l'homologation de cette récompense en raison de son âge ou de ses origines.
- s'il a déjà le titre de Champion National de Beauté.

Après avoir discerné le CACS, pour attribuer la Réserve de CACS, le juge devra appeler sur son ring le second de la classe dans laquelle il aura attribué le CACS et le mettre en concurrence avec les 1^{ers} Excellent des deux autres classes.

Les récompenses décernées ne seront valables qu'après leur homologation par la SCC en ce qui concerne le CACS.

MEILLEUR CHIEN DE CHAQUE RACE - le chien et la chienne proposés pour le CACS concourent pour le titre de Meilleur de Race, ainsi que le Meilleur Jeune Mâle et Meilleure Jeune Femelle ayant reçu le qualificatif « Excellent » dans la classe jeune,

le (la) Meilleur(e) classe Champion ayant reçu le qualificatif « Excellent » et le (la) Meilleur(e) vétéran ayant reçu le qualificatif « Excellent ».

MEILLEUR CHIEN DE CHAQUE GROUPE - Les chiens désignés "Meilleur de Race" seront réunis par groupes pour la désignation du Meilleur Chien de chaque Groupe.

MEILLEUR CHIEN DE L'EXPOSITION - Les meilleurs chiens de chaque groupe concourent en fin d'exposition pour le titre de Meilleur Chien de l'Exposition.

Dans le cas d'une exposition sur 2 jours, les propriétaires des « Meilleurs de Groupes » de la 1^{re} journée s'engagent en conséquence à être présents à l'Exposition le 2^e jour.

CONFIRMATIONS

Seuls les juges français peuvent assurer la confirmation.

Votre chien doit être identifié très lisiblement et vous devez le présenter avec sa fiche d'identification et son certificat de naissance de la Société Centrale Canine, ainsi que le formulaire d'examen de confirmation correctement rempli.

Une liste des modifications intervenues après l'édition du catalogue sera affichée au secrétariat de l'exposition.

Age minimum exigé pour la confirmation : **12 mois sauf**

Gr 1 : Bergers Allemand et de Brie, Bouvier des Flandres	15 mois
Gr 2 : Schnauzer Géant, Dogues Allemand, de Bordeaux, du Tibet, Mastiff, Bullmastiff, Mâtin Napolitain, Mâtin Espagnol, Montagne et Mâtin des Pyrénées, Fila Brasileiro, Chien de Montagne Portugais, Rafeiro de Alentejo, Castro Laboreiro, St-Bernard, Terre-Neuve, Landseer, Léonberg, Doberman, Rottweiler, Hovawart, Cane Corso, Grand Bouvier Suisse, Bouvier Bernois	15 mois
Gr 5 : Chien du Pharaon, Cirneco de l'Etna, Podenco Canario, Podengo Portugais (moyen et grand), Podenco Ibicenco, Samoyède, Akita Inu, Esquimaux du Groenland	15 mois
Gr 6 : Rhodesian Ridgeback	15 mois
Gr 8 : Retrievers	15 mois
Gr 9 : Épagneuls Pékinois et Japonais	10 mois
Gr 10 : Afghan, Saluki, Barzoi, Deerhound, Irish Wolfhound, Galgo, Greyhound, Magyar Agar, Azawakh, Sloughi, Chart Polski	15 mois

RÉCLAMATIONS - Toutes réclamations fondées sur ce présent Règlement, à l'exception de celles concernant les jugements, attendu que ceux-ci sont sans appel, devront être formulées par écrit dans l'heure de l'évènement qui les auront motivés et être accompagnées d'une caution de 84 € qui restera acquise à la Société organisatrice si après examen elles sont reconnues sans fondement. Tous les cas non prévus au présent Règlement et toutes contestations relatives à son interprétation seront jugés par le Comité de l'Exposition.

SANCTIONS - Pourront être exclus temporairement ou définitivement des Expositions et Concours organisés par la Société Centrale Canine, avec extension possible aux manifestations organisées par ses Associations affiliées :

- les Exposants qui se rendront coupables de faits contre l'honneur ;
- ceux qui auront fait une fausse déclaration
- ceux qui auront fait subir à leur chien toute opération susceptible de tromper sur sa qualité ;
- ceux qui, par leur langage, leurs écrits, leurs actes, nuiraient au succès de l'Exposition ou porteraient atteinte au prestige des Juges et de la Société Centrale Canine.
- ceux qui auront introduit subrepticement un chien non engagé, ou remplacé un chien engagé par un autre ;
- ceux qui auront quitté l'Exposition avant l'heure fixée.

Les sanctions seront prononcées conformément aux articles 30 à 36 du Règlement intérieur de la Société Centrale Canine.

RESPONSABILITÉ - La Société organisatrice décline toute responsabilité du chef de vol, perte, fuite, maladie, mort des animaux exposés, morsures occasionnées par eux, etc. et cela en quelque cas ou pour quelque cause que ce soit.

Les exposants étant seuls responsables, dans l'enceinte de l'Exposition, des accidents et autres dégâts occasionnés par leurs chiens tant à des tiers qu'à eux-mêmes, la Société organisatrice ne peut en aucun cas être reconnue responsable en leur lieu et place.

Par le seul fait de l'engagement de leurs chiens, les exposants acceptent d'une façon absolue, sans conditions ni réserves, tous les articles du présent Règlement dont ils reconnaissent avoir pris connaissance en signant la feuille d'engagement.

TRÈS IMPORTANT

Avis aux Exposants résidant à l'Étranger

I - les exposants venant de l'étranger doivent respecter la réglementation en vigueur relative aux échanges intracommerciaux et importations en provenance des pays tiers de carnivores domestiques (vaccination antirabique, visite vétérinaire, tirage sérologique le cas échéant), et être en possession des documents sanitaires exigés pour ces déplacements.

III - Il y a lieu de présenter ces mêmes documents pour accéder à l'Exposition. Par ailleurs, les chiens doivent être en parfait état de santé. Les origines de chacun d'eux devront pouvoir être justifiées à tout moment. Le Vétérinaire officiel désigné par l'Administration peut refuser l'admission des chiens à l'Exposition en cas de non-conformité aux conditions sanitaires.

CONCERNANT LA CAUDECTOMIE, L'OTECTOMIE, AINSI QUE LES OBLIGATIONS SANITAIRES S'IMPOSANT AUX CHIENS DE 2^e CATEGORIE, VEUILLEZ CONSULTER LE REGLEMENT SUR LE SITE DE LA SCC

OBLIGATIONS SANITAIRES :

2^e Catégorie : Le certificat de vaccination antirabique en cours de validité, mentionnant le N° de tatouage sera exigé à l'entrée de l'exposition pour les chiens de race Rottweiler, Tosa, American Staffordshire Terrier, ainsi que pour ceux venant de l'étranger. L'organisation recommande aux propriétaires des chiens des races citées ci-dessus de prendre toutes dispositions relatives à l'article 211-5 de la loi du 6 janvier 1999 (récépissé municipal, tenue en laisse et muselière en dehors des rings et cages).

Demande d'engagement à renvoyer à l'Association Canine de l'Eure - 1, rue du Muguet - Le Boshion - 27930 REUILLY

Une feuille par chien - un chien par feuille - Photocopies acceptées

Tout bulletin d'inscription incomplètement rempli ou non accompagné du règlement sera refusé.

Du soin apporté à remplir ces lignes dépendra l'exactitude des informations diffusées dans le catalogue

Identification : _____ N° Livre des Origines : _____
 tatouage ou transpondeur

Nom du Chien : _____

Race : _____

Variété : Berger Belges, des Pyrénées, Welsh-Corgi, Parson/Jack Russell, Chien Courant du Jura, Braque Français, Retrievers, Bouledogue Français, Bichons, Chiens Chinois.
Taille : Schnauzers, Pinschers, Caniches, Parson/Jack Russell, Spitz, Teckels, Braques Français, Podenco Portugais, Bull Terrier, Chiens à peau nue.
Couleurs : Bergers de Brie, Belges, Dobermanns, Boxers, Schnauzers, Dogues Allemands, Spitz, Elound, Cockers, Caniches, Chow-Chow, Bouledogues, Carlins, Pinschers, Puli, Épagneuls Bretons, Setter Irlandais, Cavalier King Charles.
Poil : Teckels, St-Bernard, Chihuahuas, Collies, Braque de Weimar, Hongrois, Fox-Terriers, Podencos Portugais et Ibicencos, Bichons, Chiens de Montagne Portugais, Segugios Italiens, Retrievers, Bergers Allemand, des Pyrénées et Hollandais, Chien d'Eau Portugais, Russkiy Toy.
Poids : Pékinois, Japonais, Papillons, Phalènes.

Né le : _____ / _____ / _____ Sexe : Mâle Femelle

Nom du Père : _____

Nom de la Mère : _____

Producteur : M. Mme Mlle _____
 (propriétaire de la lice à la saillie)

Propriétaire : M. Mme Mlle _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____ Pays _____

Tél : _____ E-mail : _____ Confirmation

ATTESTATION

Je déclare sincères et véritables les renseignements figurant ci-dessus. J'accepte d'une façon absolue et sans réserve tous les articles du règlement de cette exposition que j'ai reçu et dont j'ai pris connaissance. En conséquence, j'exonère spécialement et entièrement la Société de toute responsabilité du fait d'accidents (blessures, morsures, vol, maladies et dommages divers) survenus à mon chien ou causés par lui ou à moi-même. Je certifie sur l'honneur que mon chien ou mon chenil ne sont pas, à ma connaissance, au jour où est signé cet engagement, atteints de maladies contagieuses et m'engage à ne pas le présenter si de telles maladies venaient à se déclarer avant cette exposition.

En cas de fausse déclaration, j'accepte d'ores et déjà de me voir appliquer les sanctions prévues au règlement, notamment la disqualification de mon chien et mon exclusion de toute manifestation patronnée par la SCC.

Je reconnais être responsable du bien-être du chien que je présente et je m'engage à ne pas le placer dans une situation potentiellement dangereuse pour son bien-être ou sa santé, comme par exemple le laisser dans la voiture par temps chaud ou froid et/ou le traiter de manière cruelle. J'ai bien pris connaissance que le non-respect de cette règle entraînera mon exclusion de l'exposition en cours et l'ouverture par la SCC d'une procédure disciplinaire à mon encontre.

Je m'engage à ne pas quitter l'exposition avant 16h30

Fait à : _____ le : _____ Signature : _____

PARTICIPATION AUX FRAIS D'ORGANISATION		Tarif 1*	Tarif 2*
• 1 ^{er} chien.....	Chiens appartenant au même propriétaire	37 €...	43 €
• 2 ^e chien		30 €...	36 €
• 3 ^e chien		25 €...	31 €
• 4 ^e chien et suivants		20 €...	26 €
• Puppy (6-9 mois), Baby (4-6 mois)		15 €...	21 €
• Vétéran.....	Ne peuvent être décomptés comme 1 ^{er} chien	15 €...	21 €
• Ne concourant pas		10 €...	16 €
• Lot d'Affixe ou reproducteur (voir détails dans le règlement)		15 €...	15 €
• Meute (donnant droit à 6 engagements en classe individuelle)		50 €...	56 €
• Chiens suivants dans la meute		10 €...	16 €
• Ticket Accompagnateur		5 €.....	5 €

Classes dans lesquelles le chien peut être engagé (1 seule classe individuelle) (Voir définition des classes dans le règlement)	Sommes adressées
<input type="checkbox"/> Intermédiaire	
<input type="checkbox"/> Ouverte	
<input type="checkbox"/> Travail	
<input type="checkbox"/> Champion	
<input type="checkbox"/> Jeune	
<input type="checkbox"/> Puppy	
<input type="checkbox"/> Baby	
<input type="checkbox"/> Vétéran	
<input type="checkbox"/> Ne Concourant Pas	
<input type="checkbox"/> Meute	
<input type="checkbox"/> Chien supplémentaire meute	
<input type="checkbox"/> Lot d'affixe, Lot de reproducteur	
<input type="checkbox"/> Ticket Accompagnateur : 5 € x	
<input checked="" type="checkbox"/> réservation catalogue papier (3€)	
<input type="checkbox"/> Cotisation (si vous sollicitez votre adhésion à l'A.C.T.E. : 13,00 €)	
TOTAL	

Votre E-carte vous sera adressée par mail une semaine avant l'exposition.
 Il n'y aura pas d'envoi postal.

Inscription recommandée par internet sur cedia.fr ou
 Feuille à adresser accompagnée de son règlement
 à l'ordre de l'Association Canine de l'Eure à :
 Association Canine de l'Eure - 1, rue du Muguet - Le Boshion - 27930 REUILLY
 Tél : 02 32 24 01 41 - e-mail : contact@sce27.fr

Joignez obligatoirement :

- photocopie du certificat de vaccination antirabique pour les chiens venant de l'étranger ou appartenant à la 2^e catégorie,
- une photocopie du justificatif pour l'engagement en classe Travail ou Champion

* 2 dates de clôture :

Tarif 1 jusqu'au 18 avril - Tarif 2 du 19 avril au 26 avril (date de réception)

NB : La carte d'exposant n'est valable que pour une seule personne. Au-delà, prendre une carte d'accompagnateur par personne.

L'engagement de 3 chiens et plus par le même propriétaire donne droit à une carte gratuite d'accompagnateur



BULLETIN D'ADHESION (Facultatif - à retourner à l'Association Canine Territoriale de l'Eure)

NOM : M., Mme, Mlle.....

Rayer la mention inutile

PRENOM :

Adresse complète :

Tél :

Propriétaire d'un chien appartenant à la race :

Déclare adhérer à l'Association Canine Territoriale de l'EURE

Fait à

le

Signature

Cotisation : Membre Actif : 13 € - Couple : 16 €



ROYAL CANIN®

RENSEIGNEMENTS A FOURNIR pour les classes Travail et Champion

CLASSE TRAVAIL (Joindre justificatif S.C.C. établi avant le 26/04/2023)

CHAMPION

Le titre de champion doit avoir été homologué avant le 26/04/2023 (joindre obligatoirement photocopie du justificatif).

ATTENTION : Si ces justificatifs ne sont pas joints à la demande d'engagement ou au plus tard à la clôture des engagements, le chien sera automatiquement inscrit en classe ouverte.

A L'ATTENTION DES EXPOSANTS

Il a été constaté de plus en plus le manque de discipline de certains exposants qui, dès les jugements, tentent de sortir de l'exposition avec leur chien, avant l'heure fixée (16h30).

Cette pratique est inadmissible car elle prive le public qui paie un droit d'entrée d'un certain nombre de chiens. Le seul bénéfice des expositions est justement fourni par les visiteurs et ces bénéfices sont indispensables au maintien de telles manifestations.

En outre, cette pratique est contraire à l'intérêt même de l'exposant car elle le prive du contact avec un public le plus souvent très

intéressé et auquel l'exposant fait connaître la race qui lui est chère.

De plus, il serait souhaitable que les exposants affichent les cartons de prix décernés à l'exposition même, cela permet aux spectateurs non avertis de s'éduquer.

Si vous ne vous sentez pas le courage d'observer ces dispositions, n'engagez pas vos chiens ; cela nous évitera d'avoir à prendre des sanctions qui ne seraient que l'application du règlement.

Nous vous remercions à l'avance de votre compréhension et de votre sportivité